

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ PLÉNIER  
DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 1 MAI  
2017 À 17 H 06, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Présidente	Theodora Samiotis
Mairesse	Christina Smith
Conseillers	Philip A. Cutler Rosalind Davis Victor M. Drury Nicole Forbes Patrick Martin Theodora Samiotis
Absent	Cynthia Lulham
Administration	Sean Michael Deegan, directeur général Martin St-Jean, directeur des services juridiques et greffier
Secrétaire de séance	Andrew Brownstein

**NOTE AU LECTEUR :**

Les commentaires et opinions et tout point de vue consensuel exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur capacité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le Conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

---

**ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER**

**Adoption de l'ordre du jour du comité plénier du 1<sup>er</sup> mai 2017**

**Il est convenu** que l'ordre du jour de la séance du comité plénier du conseil du 1<sup>er</sup> mai 2017 soit adopté avec l'ajout des points suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

- Jour de la Famille (conseillère Davis); et
- Piscine intérieure (conseillère Davis).

**Approbation du procès-verbal de la séance du comité plénier tenue le 18 avril 2017**

Le procès-verbal de la séance du comité plénier du conseil tenue le 18 avril 2017 est adopté avec des corrections.

**Affaires découlant du procès-verbal de la séance du comité plénier tenue le 18 avril 2017**

Des points confidentiels sont discutés.

En réponse à la requête du maire, Christina Smith, la conseillère Davis confirme qu'elle est membre du comité fédéral des célébrations entourant le 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada.

**Points de l'ordre du jour du conseil à discuter au sein du comité plénier**

**Processus de l'ordre du jour du conseil**

Le maire explique que, par le passé, les points étaient proposés par un membre du conseil, appuyés par un autre membre et votés. Par la suite, des commentaires étaient formulés à leur sujet. Elle propose aux membres qu'aux prochaines séances du conseil, ceux-ci commentent les points avant de voter pour l'adoption de la résolution. Le conseiller Martin fait remarquer qu'il s'agit de la règle suivie jusqu'à présent. M<sup>e</sup> St-Jean explique qu'à son souvenir, bien que les membres du conseil commentent certains points avant de passer au vote, la pratique généralement suivie consiste à voter avant de formuler des commentaires.

- **Il est convenu** que lors des prochaines séances du conseil, les points seront proposés par un membre du conseil, appuyés par un autre, puis les membres formuleront leurs commentaires avant de voter pour l'adoption de la résolution.

Les membres du conseil déterminent la personne qui proposera les points lors de la séance ordinaire ce soir-là en l'absence de la conseillère Lulham qui accomplit habituellement cette tâche.

La conseillère Samiotis se reporte à la demande de permis présentée au conseil aux fins d'approbation sous le point n<sup>o</sup> 17, « Aménagement urbain – Approbation des permis », qui demande la permission d'abattre 40 arbres. Elle explique que plusieurs de ces arbres sont morts ou presque et confirme que l'enlèvement de ceux-ci respecte le règlement municipal sur l'abattage des arbres; elle souligne également que ceux-ci seront remplacés par de nouveaux arbres adéquats.

Des points confidentiels sont discutés.

Le conseiller Cutler se joint à la réunion à 17 h 57.

Des points confidentiels sont discutés.

M. Tom Flies, directeur du Service de l'aménagement urbain, se joint à la réunion à 17 h 59.

La conseillère Davis avise le conseil qu'un groupe de maîtres nageurs pourraient être présents lors de la séance ordinaire ce soir-là afin de connaître les heures auxquelles ils auront accès à la piscine.

### **POINTS À DISCUTER / À RÉSOUDRE**

Des points confidentiels sont discutés.

Le directeur Flies quitte la réunion à 19 h 02.

### **CHOIX DE COULEURS DES VÉHICULES DE LA VILLE DE WESTMOUNT**

Le directeur général retransmet la demande du Service des travaux publics afin que tous les nouveaux véhicules soient peints en blanc. Il explique que la couleur marron utilisée jusqu'à présent est souvent non disponible. Par conséquent, les nouveaux véhicules doivent être repeints. Il souligne que cela permettrait de normaliser le choix de couleurs des véhicules de la Ville, car tous les véhicules du Service des travaux publics sont destinés à être blancs comme l'année précédente.

La conseillère Samiotis s'interroge sur le fait de peindre en blanc les véhicules du Service des travaux publics compte tenu de la nature des travaux pour lesquels ils sont utilisés. La saleté étant plus apparente sur du blanc. Le directeur général souligne que le Service des travaux publics est équipé d'un lave-auto, lequel peut être utilisé aussi souvent que nécessaire.

La conseillère Samiotis demande au conseil de se prononcer sur le changement proposé et si ce dernier pouvait avoir des incidences négatives sur l'image de marque de la Ville. Le maire fait remarquer que la décalcomanie est plus apparente sur des véhicules blancs. Le directeur général est d'accord.

- **Il est convenu** que tous les nouveaux véhicules de promenade et les camionnettes du Service des travaux publics seront peints en blanc.

Des points confidentiels sont discutés.

## **SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL**

### **Trafic**

Le maire informe le conseil au sujet de la présentation de la route de camionnage effectuée auprès du gouvernement provincial. Elle se questionne à savoir si la Ville doit demander l'approbation des arrondissements pour cette route de camionnage, et s'il est possible de mettre en vigueur cette dernière. Le conseiller Martin indique que, selon les explications du MTQ auprès du Service des travaux publics, l'approbation des arrondissements n'est pas requise, car la route de camionnage est conforme à celle des arrondissements. M<sup>e</sup> St-Jean confirmera au conseil si cela est bien le cas.

Le conseiller Drury signale que dans le cadre de la reconfiguration du chemin Anwoth, le trafic roulera dans un sens vers le nord à la suite des recommandations formulées par les résidents et par un conducteur de chasse-neige de la Ville. Il souligne que les deux trottoirs seront conservés.

Le conseiller Cutler informe le conseil au sujet d'une station radar portative installée sur l'avenue Lansdowne. Il explique qu'en plus de ralentir le trafic, la station radar rappelle aux résidents et aux automobilistes l'engagement de la Ville envers la sécurité routière.

Le conseiller Cutler indique que le CCT recommande l'installation d'un passage pour piétons à l'angle de l'avenue Wood et de la rue Sherbrooke.

Le conseiller Cutler informe le conseil que la ligne délimitant la piste cyclable sur l'avenue Westmount sera repeinte, et que de meilleures données seront recueillies cette année. Il explique que les données de l'année précédente ne sont pas concluantes en raison de certains problèmes indépendants de la volonté de la Ville. Il souligne que Vélo Québec félicite la Ville au sujet de l'emplacement de la piste cyclable du chemin Côte-Saint-Antoine, à savoir du côté nord de la rue, entre la voie pour les véhicules garés et le reste de la chaussée. Le maire recommande la confirmation de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en ce qui concerne le fait de relier sa piste cyclable de l'avenue Notre-Dame-de-Grâce à celle commençant à l'avenue Westmount.

### **Infrastructures et parcs**

Le maire demande si le contrat éventuel du projet de l'avenue Grosvenor accorde un délai de 15 jours à la Ville entre l'octroi du contrat et le commencement des travaux. En fait, la Ville a droit au délai de 15 jours susmentionné, conformément au contrat éventuel.

La conseillère Davis indique que l'aire de jeux d'eau a été installée au parc Prince-Albert l'automne dernier. Elle informe le conseil de la tenue d'une fête pour cette aire de jeux qui se tiendra dès que la météo sera favorable afin de célébrer la fin de la construction sur l'avenue Prince-Albert. Elle invite tous les membres du conseil à participer à l'événement.

La conseillère Davis informe le conseil au sujet de l'ouverture de la piscine à compter du 29 mai.

Le conseiller Drury demande à quel moment l'alimentation de l'eau sera réactivée au parc canin des TAW. Le directeur général confirme qu'il veillera à sa remise en activation sans tarder.

En ce qui concerne le projet de l'avenue Grosvenor, le maire s'enquiert à savoir si c'est à la Ville ou à l'entrepreneur de retirer le sol contaminé advenant la découverte d'un tel sol. Le conseiller Martin explique qu'il revient à l'entrepreneur général sélectionné de remplir le contrat dans son intégralité et toute décontamination de sol requise doit être gérée par ledit entrepreneur.

### **Hydro Westmount**

Le conseiller Drury attire l'attention du conseil au sujet du point n° 18 de l'ordre du jour du conseil, « Règlement pour l'établissement de tarifs et certaines conditions applicables à l'approvisionnement d'électricité pour l'année 2017-2018 – Adoption ».

Des points confidentiels sont discutés.

### **Communications**

Des points confidentiels sont discutés.

Le maire informe le conseil qu'elle utilise davantage son compte Twitter, à savoir pour communiquer des questions d'ordre municipal. Elle indique qu'une réunion du Service de communications se tiendra le 3 mai.

### **Aménagement urbain**

La conseillère Samiotis signale que le square Prince-Albert a été nommé lieu patrimonial *coup de cœur* de l'île de Montréal par *Opération Patrimoine* dans le cadre des célébrations entourant le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

Des points confidentiels sont discutés.

La conseillère Samiotis recommande de fournir au Service de l'aménagement urbain des lignes directrices claires en ce qui concerne la définition d'un élément de bien collectif qui doit être évalué lors de l'examen des demandes de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

La conseillère Samiotis informe le conseil au sujet d'une grille destinée aux résidents souhaitant effectuer des travaux sur leurs fenêtres, laquelle doit être présentée lors de la séance du comité plénier le 15 mai aux fins de discussion et d'approbation éventuelle par le conseil.

### **Développement économique**

La conseillère Samiotis avise le conseil que l'enquête sur les commerçants est en cours. Le directeur général indique que les résultats de l'enquête seront présentés au conseil lors de la séance du comité plénier qui se tiendra le 15 juin.

Des points confidentiels sont discutés.

### **AFFAIRES NOUVELLES : JOUR DE LA FAMILLE**

La conseillère Davis retransmet la demande de M. Ralph Thompson, photographe pour le *Westmount Independent*, d'être autorisé à utiliser un drone pour prendre des photos de tout l'événement; les clichés ne permettront pas d'identifier les personnes. Elle explique que M. Thompson est titulaire d'un certificat d'utilisation d'un drone pour la prise de photos et possède de l'expérience à ce sujet. Il détient une assurance responsabilité civile importante au cas où le drone entraînerait de quelconques dommages. Le drone doit s'élancer d'un emplacement éloigné de la foule et sera surveillé en tout temps par un observateur officiel.

- **Il est convenu** que M. Thompson sera autorisé à faire fonctionner un drone pour la prise de photos dans le cadre de l'événement du jour de la Famille; son travail sera publié dans le *Westmount Independent*.

### **AFFAIRES NOUVELLES : PISCINE INTÉRIEURE**

La conseillère Davis recommande de mener une étude de faisabilité afin de déterminer le coût de construction et d'exploitation d'une piscine intérieure. Le conseiller Martin recommande d'effectuer une étude de pré-faisabilité qui, explique-t-il, est effectuée à l'interne en tant qu'évaluation des plus préliminaires. Il explique avoir effectué plusieurs études de pré-faisabilité et offre de mener personnellement l'évaluation proposée. Il explique que l'étude comprendra une évaluation des dimensions de la piscine et des installations connexes requises afin d'établir le coût approximatif de construction et d'exploitation d'une piscine intérieure. Cela permettra au conseil de discuter du projet potentiel en meilleure connaissance de cause.

Le maire note que cette information sera finalement évaluée si la demande d'une piscine intérieure par les résidents s'avère suffisante. Elle propose de discuter davantage de la question lors de la séance du comité plénier le 15 mai.

- **Il est convenu** que les membres du conseil discuteront de la possibilité d'effectuer une étude de préfaisabilité lors de la séance du comité plénier le 15 mai en ce qui concerne la construction et l'exploitation potentielles d'une piscine intérieure.

### **ABSENCES**

Les membres du conseil sont invités à soumettre leur feuille d'absence au greffier.

La séance est levée à 19 h 59.

---

Theodora Samiotis  
Présidente

---

M<sup>e</sup> Martin St-Jean  
Directeur des Services juridiques et  
greffier